



Bulletin d'inscription - Saison 2026 / 2027

Ce bulletin permet votre inscription dans l'un de nos parcours d'apprentissage.
Veuillez à fournir des informations exactes et à écrire le plus lisiblement possible.

Mon Identité

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

N° tel : e-mail :@.....

Cette adresse e-mail sera utilisée pour la licence FFTA.

Mon parcours

Catégorie	Fréquence	Condition	Tarif	
Adulte	2 cours par semaine	16 ans et plus	148 €	☐
Adulte Compétiteur	3 cours par semaine	16 ans et plus	154 €	☐
Jeune (Annexe à remplir)	2 cours par semaine	12 à 15 ans	123 €	☐

Disposez-vous d'un arc personnel ? ☐ Oui - ☐ Non

Le prêt d'un arc du club est gratuit pendant la première année de licence.

À partir de la deuxième année, la location est facturée 25 € par saison.

Mon souhait de règlement

A FAVORISER

☐ Virement

IBAN : FR76 3008 7338 5800 0807 6280 104

Précisez le nom de l'archer dans le libellé

☐ Chèque

Ordre : ASCT TIR A L'ARC

N° de chèque :

☐ Espèces

-

Sans règlement dans un délai de 7 jours, l'inscription pourra être considérée comme non valide. L'inscription ne sera définitive qu'après réception du règlement complet.

Ma Personne de confiance

Le tir à l'arc est une activité sportive impliquant la manipulation d'une arme de catégorie D. Nous devons donc disposer d'un contact à prévenir en cas d'urgence.

Nom :

Prénom :

N° tel : / /

Le règlement intérieur est joint au présent bulletin.

Fait à, le / /

Signature :

Réservé au club (ne pas remplir)

Catégorie : Type d'arc : N°licence : Assuré le : / /

Pour tout renseignement, contactez Madame COMPOINT au 06 82 83 20 56

Association Sportive Commune de Tournan, section TIR A L'ARC

Siège social : Mairie de TOURNAN - 77220 TOURNAN EN BRIE - N° d'agrément 26 77 117



Annexe Jeune au Bulletin d'inscription

*Cette annexe n'est à remplir qu'en cas d'inscription d'un enfant mineur.
Elle doit être complétée par un représentant légal.*

Identité du représentant légal

Nom : Prénom : Qualité :
Adresse :
N° tel : e-mail :@.....

Autorisations

J'autorise l'association à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités du club, et à diffuser ces images sur ses supports de communication : presse locale, site internet du club, réseaux sociaux et documents associatifs.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit et peut être retirée sur demande écrite.

- ☐ Oui
☐ Non

Conformément aux articles 6.4 et 6.5 du règlement intérieur, merci d'indiquer les consignes applicables à la sortie de l'enfant en fin de séance.

- ☐ J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'activité à la fin de la séance.
☐ Mon enfant devra être récupéré par un représentant légal ou une personne autorisée.
Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

Conformément aux articles 6.6 et 9.3 du règlement intérieur, le club se réserve le droit de convoquer le représentant légal en cas de comportement perturbateur ou de non-respect des consignes par l'enfant.

Le tir à l'arc est une activité sportive nécessitant le respect strict des consignes de sécurité. La sécurité des enfants est une priorité. Lors des cours, deux encadrants sont présents afin d'assurer une vigilance optimale. Cette vigilance passe aussi par l'écoute attentive des consignes de sécurité.

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de vous assurer qu'un encadrant du club est présent avant de le laisser sur place.

Fait à, le / /
Signature :



**QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE
L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE**

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐☐

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

☐☐

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

☐☐

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

☐☐

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

☐☐

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

☐☐

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

☐☐

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

☐☐

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

☐☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.